



NOTE CIRCULAIRE N°.....⁰⁰⁰⁸⁴
CONFIRMANT LA NOTE CIRCULAIRE N°0061 DU 05 MAI 2023 PORTANT GESTION
DU BORDEREAU ELECTRONIQUE DE SUIVI DES CARGAISONS (BESC) POUR LE
COMPTE DU CONSEIL GUINEEN DES CHARGEURS

Conformément à la note circulaire N°0061 du Ministère des Transports en date du 05 mai 2023 adressée aux chargeurs, transporteurs, agents maritimes, manutentionnaires, consignataires, la société System First Guinea (SFG) à travers son agent international Shippers Documentations (ISD) est, depuis le 08 mai 2023, chargée de la gestion du Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons (BESC) à l'import et à l'export de la République de Guinée pour le compte du Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC), conformément à la convention de mandat n° 2023/002/CC du 05 avril 2023.

Le Ministère des Transports précise que la société System First Guinea est l'unique mandataire pour la gestion des activités liées au Bordereau Electronique de Suivi des Cargaisons. Aucune autre société n'est habilitée pour le recouvrement des produits de cette prestation.

Ainsi, le Ministère des Transports demande aux sociétés de continuer à s'inscrire dans l'esprit de cette décision en poursuivant la collaboration avec l'opérateur System First Guinea.

Tout manquement aux dispositions de la présente note circulaire sera sanctionné conformément à la réglementation en vigueur.

La présente note circulaire qui modifie toutes dispositions contraires antérieures, entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Ampliations :

PRG/SGG.....1
PM.....1
MEF.....1
Archives.....1/4

Conakry, le ^{27 JUL 2023}.....2023

Le Ministre des Transports

Félix LAMAH

27
07 23

